

**Volet B**

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



localité)

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège - division Namur

05 MAI 2026

Greffe

N° d'entreprise : 0817 122 060

Nom

(en entier) : **Ethiquable Benelux**

(en abrégé) :

Forme légale : **SC**

Adresse complète du siège : **Rue de l'Economie 4 bte 6 à 5020 Namur**

Objet de l'acte : Nomination/démission

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 08/05/2025 :

"La présidente demande à l'assemblée générale de prendre note et d'approuver la rectification d'une erreur de dénomination et de responsabilité de la personne morale d'ETHIQUABLE SCOP et de sa représentation physique dans l'acte du 09/10/2023.

Le vote du 09/10/2023 qui a été approuvé concernait bien : "la démission de Mr Stéphane Comar avec effet au 09/10/23 et le renouvellement du mandat d'ETHIQUABLE SCOP" représenté par Mr Stéphane Comar avec effet au 09/10/2023.

L'assemblée approuve cette rectification à l'unanimité"

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 18/09/2025 :

"Suite à la modification statutaire de 2023, il apparaît que la poursuite de la gestion journalière n'a pas été renouvelée dans la mise en conformité des statuts. La CA nomme donc à l'unanimité Stephan VINCENT et Vincent DE GRELLE à la délégation journalière de la coopérative ETHIQUABLE Benelux avec effet à la date de la mise en conformité des statuts, à savoir 9 octobre 2023."

Vincent de Grelle
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/05/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).